



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-029-2023-06

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2023-06-15-00001 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2023/60 portant
modification de l'arrêté en date du 06 novembre 1943 ayant autorisé la
création de l'officine?? (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-06-15-00001

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2023/60 portant
modification de l'arrêté en date du 06
novembre 1943 ayant autorisé la création de
l'officine

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/60

**portant modification de l'arrêté en date du 06 novembre 1943
ayant autorisé la création de l'officine**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 06 novembre 1943 portant octroi de la licence n°93#001779 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 7 bis rue Galliéni à Montreuil (93100) ;
- VU** la demande en date du 25 mai 2023 par laquelle Madame Laurence BARSAN sollicite la modification de la licence n° 93#001779 ;

CONSIDERANT que la Mairie de Montreuil a procédé à un nommage rectificatif au sein de la commune de Montreuil (93100) ;

CONSIDERANT qu'il convient de tenir compte de ce nouveau nommage et que l'arrêté de la licence de création n° 93#001779 de l'officine dont Madame Laurence BARSAN est titulaire, en date du 06 novembre 1943, doit être rectifié en conséquence ;

CONSIDERANT que les conditions d'exploitation de l'officine dont Madame Laurence BARSAN est titulaire sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté en date du 06 novembre 1943, portant création de l'officine de pharmacie autorisant Madame Laurence BARSAN est modifié comme suit,

Les termes :

« 7 bis rue Galliéni à Montreuil (93100) »

sont remplacés par les termes :

« 7 bis rue du Capitaine Dreyfus à Montreuil (93100) »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 15 juin 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,
La Directrice du Pôle Efficience

SIGNÉ

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT